

Montréal, le 4 octobre 2005

Par courrier

Monsieur Pascal Girard
685, Pie XII
Saint-Charles-de-Drummond (Québec) J2C 4W5

**Objet : Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année
 tarifaire 2006-2007
 Dossier R-3579-2005**

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre lettre reçue le 30 septembre 2005 relativement au dossier mentionné en titre.

Nous prenons bonne note de ces commentaires qui ont été déposés au dossier. La demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité est soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel figure toute la preuve déposée, tant par Hydro-Québec que par les intervenants dont les associations de protection des consommateurs qui en font partie. Notre adresse électronique est la suivante :

www.regie-energie.qc.ca

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/mg

c.c. M^c Éric Fraser, procureur d'Hydro-Québec